Image not found or type unknown

Non utilité travaux copropriété

Par **dom G**, le **02/12/2015** à **21:44**

Je sis propriétaire d'un appartement au RdCh d'une copropriété de 9 appartements.
J'ai une entrée particulière sous le porche.
Les autres doivent franchir une autre porte pour accéder à un escalier.
Les accès à la cave et aux boites aux lettres sont dans le hall.
Question : 2 copropriétaires ayant bcp de millièmes souhaitent une réfection couteuse de tte la cage d'escalier. Est il possible de se soustraire à ces travaux car nous n'y allons jamais ? ou seulement de participer à la réfection du hall d'entrée ? si possible sans changement des statuts mais seulement au titre de la non utilité.
Je vous en remercie

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés